

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 23/3 (1996)

DOI: 10.11588/fr.1996.3.60352

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

THIBAUT TELLIER

## LA CONTRIBUTION POLITIQUE DE PAUL REYNAUD AUX GRANDS DÉBATS NATIONAUX DE 1945 À 1966

Le 6 septembre 1940, présenté comme »individu dangereux pour la sûreté d'Etat et de la défense nationale«, Paul Reynaud est arrêté chez lui, à Barcelonnette, où il résidait depuis la démission de son Cabinet le 16 juin 1940. Au même moment, Léon Blum et Édouard Daladier subissent un sort identique. Après avoir séjourné en compagnie de Georges Mandel dans plusieurs prisons vichyssoises, Reynaud et son ancien ministre de l'intérieur sont remis aux autorités allemandes avec l'accord du Maréchal Pétain.

Suite à sa détention au camp d'Oranienbourg à l'est de l'Allemagne, il est transféré le 12 mai 1943 au château d'Itter dans les Alpes tyroliennes. Il y retrouve Daladier, Gamelin, Lebrun, Jouhaux et bientôt Weygand et La Rocque. Le 5 mai 1945, Reynaud et les autres occupants sont libérés par l'armée américaine.

Toutefois, ni la captivité de Reynaud et d'autres, ni l'assassinat de Mandel par la milice en 1944, ni la présence de Louis Jacquinot aux côtés du général De Gaulle sur les Champs-Élysées le 26 août 1944 ne peuvent empêcher que soit jeté le discrédit sur l'ensemble de la droite à la Libération.

En 1945, de retour de captivité, Reynaud subit incontestablement et de plein fouet ce discrédit. Pourtant, à 67 ans, il n'a nullement l'intention de mettre fin à sa carrière politique commencée 32 ans auparavant, lorsqu'il avait été élu pour la première fois conseiller général des Basses-Alpes.

De 1945 à 1962, date à laquelle il sera définitivement écarté de la vie parlementaire, Reynaud va intervenir sur tous les grands dossiers qui concernent la France, de la construction de la Communauté Européenne de Défense (CED) à la dénonciation de l'usage fait par le général De Gaulle des institutions mises en place par ce dernier après son retour au pouvoir en 1958, en passant par la décolonisation.

Le but de cet article est donc de voir comment Reynaud a pu réintégrer le jeu politique et quelles furent les positions qui finalement aboutirent à l'exclure définitivement du champ politique. Car contrairement à d'autres grands leaders de la Troisième République comme Daladier, Reynaud a su retrouver, dès les premiers lendemains de la Libération, une place de première importance dans les débats politiques.

### La réinsertion dans la vie politique 1945–1951

#### *La participation aux débats politiques de la Libération*

Le 9 mai 1945 dans la soirée, alors que la France entière fête la fin officielle de la guerre, l'avion particulier du général De Gaulle atterrit à Orly avec à son bord Paul Reynaud et Léon Jouhaud. Salué par l'envoyé de De Gaulle, le ministre du Travail

Parodi, Reynaud déclare à sa descente d'avion: «Ce qui m'étonne le plus, c'est de me trouver ici en France. Lorsque j'étais dans ma cellule à Oranienbourg, je ne comptais plus jamais revoir mon pays. Ces messieurs, heureusement, m'ont oublié dans la bousculade finale»<sup>1</sup>.

Toutefois, Reynaud n'est pas homme à se décourager. Très vite, il se relance dans la vie publique ou les problèmes ne manquent pas. C'est ainsi que dès le mois d'octobre 1945, il prononce un discours radiodiffusé dans lequel il explique notamment pourquoi il est contre les nationalisations: «Si nous n'acceptons pas cette formule, c'est que depuis cinquante ans, le monde a marché, et que les formules nouvelles ont été trouvées qui permettent à l'Etat de tenir les leviers de commande des industries de base sans dépouiller les millions d'épargnants qui ont placé leurs économies dans ces entreprises, sans supprimer l'esprit d'initiative qui les a engendrées, sans transformer leurs ouvriers en fonctionnaires, résultat final de l'étatisation sous quelque camouflage qu'on la présente»<sup>2</sup>.

Mais sa véritable «rentrée politique», pour reprendre une expression actuelle, a lieu le 19 septembre 1945 lors d'un meeting organisé par l'Alliance démocratique au Palais de la Mutualité sur le thème: «Comment reconstruire la France?», avec un grand discours de Reynaud précédé des allocutions de Louis Jacquinot, ministre de la marine et de Joseph Laniel, membre du Conseil National de la Résistance<sup>3</sup>.

Dans un ouvrage paru en 1946<sup>4</sup>, Reynaud livre ses réflexions inspirées par la politique du gouvernement français depuis septembre 1945.

Deux questions majeures mobilisent alors le pays: l'élaboration d'une nouvelle constitution et la reconstruction de la France. Reynaud, dans les deux cas, va participer pleinement aux débats. En ce qui concerne le premier point, comme les principaux leaders de droite, il se déclare d'emblée hostile à l'élaboration d'une nouvelle constitution, préférant procéder à des aménagements de celle de 1875, car «rien ne serait plus grave que de faire croire aux Français qu'en se donnant une nouvelle constitution ils supprimeraient les causes du désastre d'hier»<sup>5</sup>. De plus il qualifie l'Assemblée chargée de l'élaborer d'«amphibie» puisqu'elle est à la fois constituante et législative.

Après le rejet du texte par les électeurs le 5 mai 1946, une nouvelle assemblée est élue afin de préparer une mouture différente. Toutefois ni la publication d'un ouvrage, ni la multiplication de discours et de conférences ne saurait redonner à Reynaud toute sa place dans la vie politique française. Il lui faut conquérir un siège aux prochaines élections législatives du 2 juin 1946, car c'est au Parlement que se trouve le cœur des débats. Mais pour cela, il faut à l'ancien député du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris trouver une nouvelle circonscription car le nouveau découpage électoral en a fait une victoire presque acquise pour les adversaires de Reynaud.

Dunkerque est l'une des villes à avoir le plus souffert des bombardements. En 1945, les élus locaux ont en charge un port à reconstruire et à redynamiser, ce qui

1 Le Monde, 10 mai 1945.

2 Le Monde, 9 octobre 1945.

3 Le fait que Laniel et Jacquinot ne prononcent qu'une courte allocution illustre bien la place prépondérante retrouvée dès son retour de captivité par Reynaud au sein de l'Alliance.

4 Paul REYNAUD, *Le destin hésite*, Paris (Flammarion) 1946.

5 Conférence de l'Alliance Démocratique, 19 septembre 1945.

suppose des appuis ministériels. Dunkerque va donc être une ville très utile pour l'ancien ministre des finances qu'est Reynaud. Très vite, il va devenir un espoir pour les milieux économiques locaux, notamment la chambre de commerce.

Le Baron de La Grange, qui avait été en 1940 Secrétaire d'Etat au commerce dans le cabinet de Reynaud, prit contact avec ce dernier. Il était responsable de l'Union des Républicains du Nord, structure proche au niveau national des Républicains Indépendants.

C'est le 6 mai 1946 que Reynaud vint pour la première fois à Dunkerque en tant que candidat virtuel. Accompagné du Baron de La Grange, il alla rendre visite au sous-préfet de Dunkerque ainsi qu'au président de la chambre de commerce pour les informer de son souhait de se présenter à Dunkerque aux élections de la seconde Assemblée Constituante.

La campagne électorale va se dérouler dans un climat plus que passionnel. C'est ainsi que «Le Monde» rapporte l'une des réunions électorales de Reynaud à Dunkerque: «Il y fit une conférence sur la Constitution. Les communistes le prirent vivement à partie, soudain une panne d'électricité s'étant produite, des cailloux et des gravats furent lancés sur la scène»<sup>6</sup>.

Dans son édition du 25 mai 1946, le «Nouveau Nord» consacre un très long article aux interventions de Reynaud qui se déroulent dans une atmosphère orageuse et constate qu'il s'agit là des «premiers incidents politiques depuis la Libération»<sup>7</sup>.

La plupart de ces réunions sont interrompues par des sifflets, des cris, des insultes («Traître!», «Vendu!», «A Vichy!», «Au poteau!»).

Le parti communiste, par la voix de son candidat M. Pierrard, prend même l'engagement public de poursuivre partout Reynaud dans sa campagne!

Néanmoins, Reynaud est élu le 2 juin 1946 député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Nord. Les députés communistes tenteront bien de faire invalider cette élection car selon l'un d'entre eux: «Nous pensons qu'il eût été préférable que M. Reynaud s'effaçât de la vie politique en se faisant oublier», mais en vain<sup>8</sup>.

Reynaud fait donc définitivement son retour dans la vie parlementaire après six ans d'absence, pensant déjà aux deux grandes questions qui l'attendent: l'élaboration de la constitution et la reconstruction économique de la France.

Le nouveau député du Nord va surtout concentrer ses interventions sur ce qui concerne les prérogatives des députés. Selon lui, il faut enlever à ceux-ci l'initiative des dépenses car, étant donné la situation budgétaire du pays, il serait trop démagogique et surtout catastrophique d'envisager que des députés puissent surenchérir des dépenses. C'est au gouvernement de fixer les règles.

Dans l'ensemble, ses interventions suivent toutes la même ligne directrice: condamner le nouveau projet de constitution. Après avoir reçu cette fois une courte majorité d'opinion favorable, la nouvelle constitution est adoptée. Le 10 novembre 1946, une nouvelle Assemblée, cette fois définitive, est élue. Reynaud est réélu député du Nord.

6 Le Monde, 13 septembre 1946.

7 Les conférences de M. Reynaud, Nouveau Nord, 25 mai 1946.

8 Journal Officiel. Séance du 5 juillet 1946.

L'autre grande question qui agite les milieux politiques de l'immédiat après-guerre est celle de la reconstruction de la France. L'essentiel des interventions de Reynaud vont alors porter sur la reconstruction économique et financière du pays. Il se déclare tout d'abord un farouche adversaire des nationalisations. Lors de la discussion en octobre 1946 du collectif budgétaire, il s'en prend au gouvernement: »l'esprit d'entreprise du patron, vous l'avez tué, et vous l'avez tué par ce qui est mortel dans la vie des affaires, par l'incertitude. Le patron ne peut plus prévoir les salaires, ni les prix, qui sont fixés par l'Etat«<sup>9</sup>.

Il se déclare aussi partisan d'une large amnistie pour tous les »hommes de bonne foi qui se sont laissés égarer« car la reconstruction de la France ne pourra se faire sans l'effort et la contribution de tous les décideurs économiques.

### *Le retour de Reynaud aux affaires*

A partir de 1948, la droite va retrouver le chemin des ministères en même temps que les radicaux puisque le Président du Conseil investi en juillet 1948, André Marie, est un radical. C'est donc le grand retour des battus de 1945. Mais l'une des véritables innovations est le retour d'un modéré à la tête d'un grand ministère puisque Reynaud obtient le ministère des finances, poste qu'il avait déjà occupé à deux reprises avant la guerre.

Malgré le peu d'enthousiasme de la part de la S.F.I.O. d'être écartée de tous les ministères économiques, et encore plus de les voir attribués à des hommes du centre voir même de droite, Léon Blum arrive à convaincre ses amis de participer à un gouvernement d'union. Peu de temps après, le M.R.P. donne lui aussi son accord. A. Marie peut donc présenter son gouvernement qui est accepté le 27 juillet.

L'arrivée de Reynaud aux finances a valeur de symbole: elle marque le retour aux affaires de l'un des leaders de la droite les plus marqués. Un tabou est alors définitivement brisé. La droite parlementaire rompt l'isolement dans lequel elle se trouvait depuis la Libération.

Reynaud laisse subsister assez longtemps le doute sur la politique qu'il entend mener. Le 5 août, il présente au conseil restreint un texte qui est remanié par le Conseil des ministres extraordinaire qui le suit. Il ne s'agit en fait que de définir un cadre juridique à la future action du gouvernement: il concerne les pouvoirs réglementaires qui permettront, explique le texte, de »réorganiser d'urgence l'économie française pour la mettre en mesure de faire face à cette échéance«<sup>10</sup>.

Mais à l'Assemblée, le projet produit une véritable levée de boucliers. Après la question préalable déposée par les communistes et repoussée par 386 voix, Reynaud monte à la tribune, le 8 août, pour prononcer pendant une heure et quart un discours »dont la clarté et l'autorité font une très vive impression« note L'Année politique: »Il est plus difficile d'opérer un redressement économique que de réussir un coup d'Etat (...). J'ai accepté le poste des Finances parce que je considérais que le péril était grand et que je pouvais y faire face. Mais s'il m'est impossible de faire la réforme fiscale je regagnerai ma place de député sans amertume, mais non sans inquiétude«<sup>11</sup>.

9 L'Année politique 1946, p. 256.

10 Il s'agit de la fin de l'aide Marshall prévue pour juin 1952.

11 Journal Officiel, 9 août 1948, p. 5540 à 5542.

Il faut attendre encore quatre jours pour voir le texte adopté puisque ce n'est que le 12, après de nombreuses discussions en commission, que le texte est voté par 335 voix contre 209.

Cette lenteur augure mal de l'avenir du gouvernement, surtout que la S.F.I.O. et une bonne partie du M.R.P. accusent de plus en plus nettement Reynaud de se désintéresser des incidences de ses projets sur le pouvoir d'achat des salariés, dues à certaines hausses des prix.

Le 27 août, un conseil des ministres exceptionnel se tient. Il durera quatorze heures. Léon Blum, alors vice-président du Conseil, mène l'offensive avec Jules Moch et Ramadier contre les projets de Reynaud. A 1h15 du matin, ne pouvant que constater la rupture au sein du gouvernement, A. Marie publie un communiqué: «Le gouvernement, ayant constaté que malgré l'accord réalisé sur divers points du programme économique et financier à l'étude, certaines divergences n'ont pu être effacées, le Président du Conseil a remis sa démission au Président de la République». Cela en est terminé de l'expérience de Reynaud aux Finances<sup>12</sup>.

Le lendemain, la presse se divise en pro-Reynaud et en anti-Reynaud. Pour «Franc-Tireur», «avec Reynaud, la réaction capitaliste osait dire son nom»<sup>13</sup>. Tandis que pour «l'Humanité», la défaite de Reynaud est une «victoire pour le peuple»: «Personne ne peut aujourd'hui douter que les Blum-Reynaud-Marie-Schuman s'effondrent sous le mécontentement général de tout un peuple (...). Les Mayer – les Reynaud – les Marie – les Blum – les Schuman nous ont mené au bord du gouffre»<sup>14</sup>. Le 26 août, «Franc-Tireur» titrait en première page: «Le front commun de la misère: c'est votre œuvre Monsieur Reynaud».

A droite, c'est bien entendu la déception: le 24 juillet, «L'Aurore» avait titré: «D'accord avec vous, Monsieur Reynaud». Après la chute du gouvernement, le «Figaro» écrit: «Le ministre des finances, Reynaud, devant les assauts furieux des extrêmes, et les mises en demeure de ses collègues, a dû se retirer, entraînant avec lui le cabinet tout entier. M. Reynaud, hier, n'a pas lâché de terrain. Il s'en est tenu fermement à ses positions initiales. Son plan ou rien. C'est la première fois depuis longtemps qu'un ministre refuse de céder aux assauts démagogiques. Le fait valait d'être noté»<sup>15</sup>.

En réalité, l'échec de Reynaud démontre qu'en 1948, l'axe majoritaire MRP-SFIO est prêt à un élargissement vers le centre droit, mais reste hostile à la mise en place d'une politique explicitement conservatrice principalement sur le plan économique; tandis qu'un autre axe modérés-radicaux-RGR refuse une politique nettement socialiste.

### *Les problèmes extérieurs*

Le 13 mars 1947, au nom des Républicains indépendants, Reynaud fait un grand discours à l'Assemblée nationale sur la politique française en Indochine. Ce discours va être l'occasion d'un incident en séance, car Reynaud, dans son propos, dénonce la

12 «Le passage de Paul Reynaud aux Finances aura aussi été l'occasion de voter sous son impulsion la loi du 13 août 1948 qui tente de distinguer des matières qui seraient par nature du domaine législatif, des matières qui seraient par nature des matières réglementaires» (Jacques Chapsal).

13 Le même journal qualifie Robert Schuman quelques jours plus tard de «Reynaud au rabais».

14 L'Humanité, 1<sup>er</sup> septembre 1948.

15 Le Figaro, 28 août 1948.

responsabilité d'un Vietnamien, qui se trouve justement dans les tribunes de l'assemblée, dans l'assassinat de Français. Des députés demandent à ce que l'on ferme les portes du Palais afin que l'on puisse l'arrêter, tandis que Florimond Bonte (communiste) lance: »Qu'on arrête Reynaud, qui est responsable de notre défaite!«. Le Vietnamien expulsé, les communistes refusent de continuer à siéger et sortent accompagnés du ministre de la défense et du vice-président du Conseil<sup>16</sup>.

Après la suspension de séance, Reynaud peut exposer ses vues sur le problème indochinois. Pour lui, il est tout à fait exclu de traiter avec Ho Chi Minh, »un homme qui ne règne que par la terreur«. Le député du Nord propose qu'après avoir rétabli l'ordre, on crée des gouvernements provisoires avec qui il serait possible de discuter paisiblement. Il faut aller »vers la collaboration toujours plus étroite des Français et des autochtones« propose-t-il.

L'avenir aux yeux de Reynaud est donc l'assimilation de l'Indochine à l'Union française où »la tutelle soit légère et disparaisse progressivement«<sup>17</sup>.

Comme il l'explique dans son discours: »Il s'agit de savoir si la France continuera ou non son œuvre civilisatrice. Il s'agit de savoir si le niveau de vie du peuple français va être abaissé par la perte de ce que les hommes de la Convention, mais ils ne sont pas à la mode, appelaient notre Empire (...). Mais il est une chose qui à mes yeux a plus de valeur encore: si nous perdions cet admirable balcon sur le Pacifique qu'est l'Indochine, nous cesserions d'être une puissance mondiale. Nous serions ratatinés au bout de la péninsule européenne«<sup>18</sup>.

En ce qui concerne l'Europe elle-même, dès 1945, Reynaud se déclare partisan d'une Union européenne. C'est pour lui une question vitale: »Personne ne peut nous refuser le droit, la vie, en nous interdisant de nous associer avec d'autres pour grandir notre espace économique. La France seule est aujourd'hui aussi absurde sur ce plan qu'elle l'était sur le plan politique pendant la guerre«.

Mais le véritable point de départ de sa »croisade européenne« va être le congrès de La Haye en 1948. Reynaud y propose un projet très ambitieux, consistant à élire l'année suivante une Assemblée constituante européenne. Mais la proposition jugée trop audacieuse est repoussée. Il défend également l'idée de création d'un Parlement européen élu par les peuples, et non par les parlements: »Nous ne pouvons agir que par le consentement des peuples; ce sont les peuples qu'il faut convaincre pour faire l'Europe (...). Par la création proposée, on nous offre de passer par dessus la tête des peuples et de nous adresser qu'aux députés nationaux. Non, il faut s'adresser directement à eux aujourd'hui«<sup>19</sup>.

Là aussi Reynaud, trop avancé par rapport à son temps, voit son projet ajourné.

Néanmoins il fait partie des 12 députés désignés par l'Assemblée Nationale pour siéger à l'Assemblée constituante du Conseil de l'Europe. Le 22 août, lors de la première séance à Strasbourg, Reynaud y est élu président de la commission des finances. Etant donné que l'union souhaitée est surtout d'ordre économique, on mesure l'importance donnée à cette commission et à son attribution.

16 François Billoux et Maurice Thorez, tous les deux communistes.

17 Journal Officiel, 14 mars 1947.

18 Ibid.

19 Archives Nationales (AN), Archives Reynaud, 74 AP 49.

Lors des réunions de l'Assemblée, Reynaud va aussi se déclarer en faveur d'une armée européenne qui inclurait définitivement l'Allemagne dans une Europe unie et permettrait d'autre part de se défendre plus activement contre l'URSS. Dans un discours prononcé le 25 octobre 1950 à l'Assemblée Nationale et intitulé «L'arbre allemand nous cache la forêt russe», Reynaud revient en détail sur la nécessaire création d'une armée européenne; il y va en effet selon lui de la survie même de l'Europe. De cette idée naîtra le projet de Communauté européenne de défense (CED) dont Reynaud sera l'un des plus chauds partisans.

### *Reynaud en 1951*

Comme dans tout ce qu'il fait, Reynaud va s'engager avec la plus grande énergie dans la campagne électorale, tout en ne négligeant pas son rôle à l'Assemblée européenne consultative dont il est réélu président de la commission des finances au mois de mai. Le 22 mai 1951, c'est l'échec des pourparlers entre Reynaud et le RPF. Ce dernier lui reproche entre autres l'assimilation qu'il a fait entre le rendez-vous donné par le général De Gaulle aux Français sur les Champs-Élysées après les élections, et la journée du 6 février 1934. Cela ne l'empêche pas d'être réélu député du Nord.

Mais la véritable surprise a lieu le 18 juillet lorsque Reynaud, contre toute attente, est élu président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale. En effet, le fait que Reynaud, Indépendant, ait battu un socialiste en la personne de Christian Pineau est «symptomatique du renversement de majorité qui s'est produit à l'Assemblée» note l'Année politique<sup>20</sup>. Le même mois, Vincent Auriol le contacte en vue de former éventuellement le gouvernement. Une nouvelle période s'ouvre alors pour Reynaud.

## De la relégitimation à l'exclusion définitive 1951-1962

### *La défense du régime parlementaire jusqu'en 1958*

Comme l'avait craint le politologue André Siegfried, la nouvelle Assemblée élue en 1951 n'a pas su dégager en son sein une majorité stable capable de gouverner durablement. C'est ainsi que d'août 1951 à mai 1953, soit un peu moins de deux ans, quatre gouvernements se sont succédés.

Reynaud, qui continue à dénoncer durant tout ce temps-là les vices et faiblesses de la Constitution de 1946, va alors diffuser largement une idée longuement mûrie dans son esprit: la dissolution automatique.

En juillet 1951, au lendemain des élections, Vincent Auriol avait proposé à Reynaud de former le gouvernement, mais ce dernier avait refusé, persuadé qu'il ne pourrait réunir une majorité derrière lui. L'offre lui avait été réitérée l'année suivante, mais apparaissait toujours aux yeux d'un certain nombre de députés comme un virage trop brusque. Lui avait donc été préféré un autre Indépendant: Antoine Pinay. Un an seulement après les élections, la droite revenait au pouvoir. Toutefois le miracle Pinay ne dura que l'espace de 10 mois (mars à décembre 1952).

20 L'Année politique, 1951, p. 176.



Lui succédera alors René Mayer de janvier à mai 1953 et Joseph Laniel de juin 1953 à juin 1954.

Entre ces deux gouvernements, s'écoulaient cinq semaines, »long interrègne à multiples épisodes qui montre les blocages du système« écrit Jacques Chapsal<sup>21</sup>.

Vincent Auriol décide alors de revenir à une solution plus traditionnelle, mais en prenant soin de choisir des personnalités de haut vol: ce sera d'abord Reynaud, puis Pierre Mendès France.

Toutefois, le président de la République mesure le risque qu'il prend en appelant Reynaud: »Que fera Reynaud? Avec lui il faut toujours craindre qu'il préfère les formules brillantes à l'action. Les ayant utilisées, il pense que sa tâche est terminée«<sup>22</sup>. Crainte prémonitoire?

Le 27 mai 1953, Reynaud sort de l'Élysée président du Conseil »désigné«.

Contrairement à la règle en vigueur sous la Quatrième République, Reynaud ne rentre pas en contact avec les différents groupes politiques susceptibles de le soutenir puisque ce n'est que quelques heures seulement après sa désignation qu'il se rend à l'Assemblée Nationale pour son investiture devant les élus de la Nation.

La première phrase prononcée par Reynaud laisse à penser que ce discours ne sera pas comme les autres: » Il m'est apparu, en effet, que nous gagnerions du temps en examinant tout de suite, et tous ensemble, un programme concret dont une première mesure devrait faire l'objet d'un vote d'extrême urgence«<sup>23</sup>.

Après avoir fait un rapide tour d'horizon de la situation de la France, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, et après avoir rappelé que les »grandes décisions dont notre pays et notre régime ont besoin pour survivre seraient prises ici, dans cette enceinte, et non ailleurs«<sup>24</sup>, Reynaud en vient donc à cette mesure »d'extrême urgence«: pour gouverner efficacement, il faut gouverner durablement, explique-t-il en substance.

Il propose donc aux députés de voter une loi stipulant que »si un gouvernement est renversé avant que dix-huit mois se soient écoulés depuis sa constitution, la dissolution ait lieu de plein droit«<sup>25</sup>.

Mais ce qui fait la force de cette proposition, c'est que Reynaud conditionne la constitution de son gouvernement au vote définitif de cette loi: »Si, contrairement à cet espoir, à un stade quelconque de cette procédure, ce projet de réforme échouait, je déclare nettement que je n'entreprendrai pas de former un gouvernement. Je ne le formerai qu'après le vote définitif de la réforme«<sup>26</sup>.

Et Reynaud de conclure: »Si je vous demande une investiture exceptionnellement large pour redresser la situation de la France, ce n'est certes pas avec l'intention de dire non à toutes les justes espérances des Français«<sup>27</sup>.

21 Jacques CHAPSAL, *La vie politique en France de 1940 à 1958*, Paris (PUF) 1984, p. 357.

22 Vincent AURIOL, *Mon septennat*, Paris (Gallimard) 1970, p. 535.

23 »Allons nous desembourber la politique française?« Discours d'investiture de Paul Reynaud. Séance du 27 mai 1953, Paris (Flammarion) 1953.

24 Ibid., p. 7.

25 Le Journal Officiel note après cette phrase de Reynaud: »Mouvements divers«.

26 »Allons nous desembourber la politique française?« (voir n. 23) p. 26.

27 Ibid., p. 29.

Mais l'idée de retourner plus vite que prévu devant les électeurs, qui plus est en cette période d'instabilité gouvernementale chronique, fait réfléchir de nombreux députés. Et finalement, à la chance qui leur est offerte de redresser le régime, une majorité de députés préfère la pérennité de leur propre avenir. Reynaud obtient 276 voix contre 235, mais la majorité constitutionnelle étant de 314 voix, celle-ci n'est pas atteinte et l'investiture lui est donc refusée.

Le matin du scrutin, Jacques Fauvet avait écrit: »M. Reynaud a beau être le plus à gauche des hommes de droite, son nom fait image, et certains membres du MRP, du RPF et même du RGR hésitaient avant la séance à »se marquer« en votant pour lui, fussent-ils être d'accord au fond d'eux-mêmes sur son diagnostic et même ses solutions (...). Bref, un déchet de voix était attendu dans la plupart des groupes, dont il est bien difficile d'évaluer le total. Rarement, investiture devait plus étroitement dépendre du bon ou mauvais déroulement de la séance«<sup>28</sup>.

Mais Reynaud ne limite pas son action en faveur de la défense du régime parlementaire à cet échec. En 1955, après deux années de nouveaux combats pour la réforme de la constitution, Reynaud obtient une première victoire: au mois de mai, la commission du suffrage universel de l'Assemblée Nationale vote la motion suivante: »L'Assemblée décide qu'il y a lieu de réviser l'article 90 de la constitution«<sup>29</sup>.

Début avril, au déjeuner de la presse anglo-américaine, Reynaud avait en outre déclaré: »Quant à la constitution française, les critiques qui nous viennent de nos amis nous sont désagréables mais salutaires. Jusqu'à ces derniers temps, quand on parlait d'instabilité ministérielle, les Français haussaient les épaules. Depuis qu'ils ont compris la situation de la France dans le monde, ils se sont fâchés et ils exigent une révision de la Constitution«.

Le 5 octobre 1957, Reynaud met en garde le président du Conseil Guy Mollet: »Votre gouvernement pourrait d'emblée déposer un projet de loi, avec demande d'urgence, tendant à modifier la Constitution pour renforcer les pouvoirs de l'exécutif en lui assurant la durée et poser la question de confiance sur ce texte.

Il va de soi que, s'agissant d'une condition préalable, un accord devrait être obtenu avant le débat d'investiture. Faute d'imposer ce préalable, la réforme ne sera pas faite (...). Et tout cela risquerait de se terminer par des bouleversements et par le triomphe des communistes«<sup>30</sup>.

### *Un nouveau régime*

Pour la dernière fois sous la Quatrième République, Reynaud, en janvier 1958, interpelle le président du Conseil afin que ce dernier procède à une réforme de la constitution visant à renforcer l'exécutif. Mesure d'autant plus salutaire que la situation devient très grave.

Le 9 janvier 1958, il écrit cette lettre à Félix Gaillard, l'avant-dernier Président du Conseil de la Quatrième République: »La confusion qui règne dans les esprits au sujet des projets successifs de réforme de la constitution, tendant à établir la stabilité ministérielle me porte à croire qu'il y aurait un très grand intérêt à faire voter comme

28 Le Monde, 28 mai 1953.

29 L'article porte précisément sur les modalités pour la réforme de la constitution.

30 Lettre de Paul Reynaud à Guy Mollet du 5 octobre 1957, AN, 74 AP 58.

entrée de jeu la suppression de l'initiative des dépenses sur laquelle tout le monde est d'accord. Ce pourrait être voté dans les jours qui suivront la rentrée, par l'Assemblée Nationale, à l'unanimité sauf les voix communistes, et très rapidement ensuite par le Conseil de la République. Ce serait un premier acte qui ferait une excellente impression sur l'opinion publique et ne pourrait que fortifier le gouvernement pour le débat difficile qui suivra<sup>31</sup>.

Mais il est déjà trop tard. La Quatrième République n'est plus que l'ombre d'elle-même. Tout va alors aller très vite. Le 13 mai 1958, à 15 heures, Pierre Pflimlin lit sa déclaration d'investiture tandis qu'à Alger se déroule, selon l'expression d'André Siegfried, un «6 février qui réussit»<sup>32</sup>. Deux pouvoirs s'instaurent: le pouvoir légal à Paris, le pouvoir militaire à Alger, et le «pouvoir moral à Colombey» comme le dit J. Fauvet<sup>33</sup>.

Devant cette situation insurrectionnelle, le solitaire de Colombey sort enfin de son silence et le 1<sup>er</sup> juin, «M. Charles De Gaulle», comme l'écrit le Journal Officiel, est investi comme Président du Conseil. Le 2 juin, le gouvernement, présidé par ce dernier, reçoit les pleins pouvoirs pour six mois avec mission de réformer la constitution. C'en est définitivement terminé de la Quatrième République.

L'homme qui s'est battu jusqu'au bout pour réformer la Constitution<sup>34</sup>, qui n'a cessé de dénoncer les faiblesses du régime, ne peut que se réjouir du retour du général De Gaulle au pouvoir puisqu'il veut lui-même réformer la Constitution.

Dès le 28 mai, Reynaud met en garde ceux qui refuseraient l'investiture à celui-ci: «Si le général De Gaulle était apparu comme voulant violer la légalité républicaine, je me serais prononcé contre lui. Mais il a d'emblée proclamé le contraire. Et il se trouve qu'il est sans doute le seul à pouvoir éviter que la légalité ne soit violée, le seul aussi capable de préserver la grande espérance que représente l'attitude actuelle des musulmans d'Algérie et d'éviter la guerre civile immédiate ou à terme»<sup>35</sup>.

C'est donc un vote positif que le député du Nord émet le 1<sup>er</sup> et 2 juin à l'Assemblée nationale en faveur de De Gaulle car il place tous ses espoirs dans cet homme qui, à ses yeux, est le seul à avoir et le pouvoir et la volonté de réformer enfin la Constitution; le 9 juin à Hazebrouck, Reynaud déclare: «A ceux qui nous accusent d'avoir trahi la République en votant pour De Gaulle, nous répondons que nous l'avons au contraire sauvée et qu'ils n'auraient pas la parole aujourd'hui si les paras d'Alger étaient à Paris. La délégation de pouvoirs accordée au général De Gaulle pour réformer la Constitution a été rendue nécessaire par ceux-là même qui, depuis douze ans, se sont opposés aux réformes que nous proposons et qui finalement, n'ont consenti en fait de réforme qu'à de faux semblants (...). C'est d'une République forte parce qu'elle sera douée d'un gouvernement stable que la France a besoin. Pour cette grande œuvre nous avons fait confiance au général De Gaulle».

31 Lettre de Reynaud à Félix Gaillard du 9 janvier 1958, AN, 74 AP 58, Série «Réforme de la constitution. 1953-1962».

32 André SIEGFRIED, Préface à L'Année politique 1958.

33 Jacques FAUVET, La Quatrième République, Paris (Fayard) 1959, p. 347. Lettre de Reynaud à Félix Gaillard. 9 janvier 1958. Archives Reynaud. Série «Réforme de la constitution. 1953-1962». 74 AP 58.

34 Le 13 février 1958, Félix Gaillard avait proposé une réforme de la Constitution visant à considérer adopté un projet précis soumis à la question de confiance, et qui n'a pas été sanctionné par une motion de censure. Reynaud avait alors dénoncé ce texte comme anti-démocratique.

35 Le Monde, 29 mai 1958.

Cette « République forte » prônée par Reynaud, Charles De Gaulle et son Premier ministre Michel Debré la mettent en chantier dès le mois de juin. Soucieux du caractère démocratique que doit avoir cette élaboration, De Gaulle met en place un Comité Consultatif Constitutionnel, composé de 16 membres de l'Assemblée Nationale, 10 du Conseil de la République et 13 personnalités désignées par le gouvernement. Parmi la délégation de l'Assemblée figure Reynaud qui, en tant que doyen d'âge<sup>36</sup>, ouvrit la séance inaugurale du Comité consultatif le 29 juillet à 10 heures.

Durant cette séance inaugurale à laquelle assiste le général De Gaulle en personne, Reynaud est élu président du Comité « sans laisser le temps à une autre initiative de se produire », témoigne Léon Noël<sup>37</sup>. Le comité présidé presque continuellement par Reynaud s'attache principalement aux travaux préparatoires à la Constitution. Dans les débats Reynaud intervient régulièrement soit pour contester certains points, soit pour demander des éclaircissements sur d'autres.

Le 14 août, après dix-huit séances de travail (dont la dernière dura onze heures), le comité acheva ses travaux. « Au total, écrit Léon Noël, il a (le comité) assez modifié le projet pour qu'on ne puisse pas le taxer de complaisance excessive envers le gouvernement, et pas assez pour en bouleverser l'économie générale. C'est en définitive un succès pour De Gaulle »<sup>38</sup>.

La conclusion des travaux ne donne pas lieu à un vote du comité, car selon Reynaud lui-même, le renvoi au chef du gouvernement du texte retouché par le Conseil, tenait lieu d'approbation générale. Reste à soumettre désormais le texte au peuple.

Le jour de la séance inaugurale, Reynaud avait déclaré : « Nous savons qu'un échec rouvrirait la crise du mois de mai, en nous privant du seul homme qui puisse la résoudre ». C'est donc naturellement en faveur du « oui » que Reynaud fait campagne en vue du référendum qui doit avoir lieu le 28 septembre 1958.

Les Français approuvent largement le texte puisqu'ils se prononcent à 79,2% favorables à celui-ci. Le lendemain Reynaud déclare : « La réponse du pays est un signe de santé politique. Elle prouve qu'il a compris la gravité du mal que l'instabilité gouvernementale faisait au pays, l'impuissance du parlement à le guérir, et la situation inextricable dans laquelle se serait trouvé tout gouvernement privé de la présence du général De Gaulle en face du problème algérien. Elle est enfin un témoignage éclatant de sa confiance dans le chef du gouvernement régulièrement arrivé au pouvoir par un vote de l'Assemblée Nationale »<sup>39</sup>.

Reste à élire une nouvelle Assemblée Nationale. Le gouvernement crée 465 circonscriptions métropolitaines en vue des prochaines élections des 23 et 30 novembre 1958. C'est sur la 12<sup>e</sup> circonscription du Nord que Reynaud fait porter son choix<sup>40</sup>.

Il faut noter la présence d'un nouveau parti dans la campagne électorale : l'UNR (Union pour la Nouvelle République) qui regroupe les partisans du général De Gaulle. Parti autrement plus dangereux que le RPF puisque cette fois, leur leader est au pouvoir. Mais contrairement aux élections de juin 1951, la formation gaulliste re-

36 Paul Reynaud allait avoir 80 ans le 15 octobre 1958.

37 Léon NOËL, *La traversée du désert*, Paris (Plon) 1973, p. 242.

38 Ibid., p. 254.

39 *Le Monde*, 23 septembre 1958.

40 Il s'agit géographiquement des Flandres maritimes avec la ville de Bergues comme point central; secteur dont Lamartine fut aussi député.

nonce à présenter un candidat dans la circonscription du vieux leader indépendant. En revanche, les Indépendants renoncent quant à eux à présenter des candidats dans les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> circonscriptions.

Reynaud, qui avait pour suppléant un militant gaulliste, est élu au second tour. Tandis qu'à gauche, c'est l'hécatombe avec moins de 80 élus, l'UNR obtient un peu plus de 20% des suffrages et les modérés 22%. Comme l'écrit la fille de Reynaud, «il n'est pas exagéré de dire qu'en 1958, ( Reynaud ) est aimé, admiré, et estimé par le général De Gaulle, à une époque où celui-ci n'attisait pas encore l'embrasement des passions»<sup>41</sup>. Toutefois, cette idylle politique ne devait pas durer.

### *L'opposition à De Gaulle*

Première déception de Reynaud: l'élection du président de l'Assemblée Nationale. Au lendemain de sa réélection «gaulliste»<sup>42</sup>, Reynaud peut prétendre à devenir le nouveau résident de l'hôtel de Lassay. Ce serait en effet le couronnement de sa carrière. Mais un jeune député va venir troubler le jeu: Jacques Chaban Delmas, puisqu'il va lui aussi prétendre à ce poste. Bien entendu, cette décision ne peut se prendre sans l'avis du général De Gaulle.

A propos de son attitude sur cette question, son biographe Jean Lacouture écrit: «Il a une idée. Parmi les élus, il distingue un personnage de renom, et qui paraît apte à contenir une droite qui le respecte: c'est Reynaud, déjà président, pendant l'été, des travaux du Comité consultatif constitutionnel (...). Pourquoi ne pas offrir à ce vieil ami, poursuit Jean Lacouture, à ce gaulliste préhistorique, le beau rôle de président de l'Assemblée Nationale? Ne serait-ce que pour bien montrer à l'UNR qu'elle ne fait pas la loi, que le gaullisme a commencé avant elle, et qu'il vaut mieux, dans l'esprit du général, être son ami depuis vingt-trois ans qu'une créature de M. Delbecque»<sup>43</sup>.

Il est au demeurant possible de penser que De Gaulle acquittait là une dette contractée 18 ans plus tôt lorsque Reynaud l'avait nommé secrétaire d'Etat.

Toutefois, Chaban décida de maintenir sa candidature contre le vieux parlementaire et passer outre l'avis du Général qui aurait eu, selon Olivier Guichard, une expression voulant dire: «Ce ne serait pas si mal si Reynaud devenait président de l'Assemblée»<sup>44</sup>.

La veille du scrutin décisif, Chaban rend visite à Reynaud pour tenter de le décourager de se présenter, mais Reynaud maintient sa décision. Au premier tour Chaban obtient 259 voix tandis que Reynaud n'en obtient que 168 et se retire du second tour, laissant ainsi le «perchoir» à Chaban qui est élu avec 355 voix sur 550.

Première déception de l'ère gaullienne. Mais ce qui va amener la rupture aura lieu deux ans plus tard au sujet de la politique étrangère de De Gaulle qu'il trouve trop anti-européenne et pas assez atlantiste sur le plan de la défense<sup>45</sup>.

41 Evelyne DEMEY, Paul Reynaud, mon père, Paris (Plon) 1980, p. 250.

42 Ce terme fut employé pour tous ceux qui obtinrent l'aval de l'UNR alors qu'ils n'en étaient pas. Outre Reynaud, c'est le cas par exemple de Maurice Schumann, membre du MRP.

43 Jean LACOUTURE, De Gaulle. Tome 2: Le politique, Paris (Le Seuil) 1985, p. 660.

44 Témoignage cité dans: Pierre et Patrick CHASTENET, Chaban, Paris (Le Seuil) 1991, p. 268.

45 Voir la partie suivante sur les problèmes extérieurs.

La véritable rupture est consommée en 1962 lorsque De Gaulle souhaite réviser l'article de la Constitution relatif à l'élection présidentielle. Dans la première mouture de la Constitution promulguée en 1958, l'article 6 stipulait que «le président de la République est élu pour sept ans par un collège électoral comprenant les membres du Parlement, des Conseils généraux et des assemblées des territoires d'Outre-mer, ainsi que les représentants élus des conseils municipaux».

Mais après l'attentat du Petit-Clamart qui faillit lui coûter la vie le 22 août 1962, De Gaulle décide de changer cet article en proposant par un référendum l'élection du Président de la République au suffrage universel. Ce projet apparaît pour Reynaud comme une violation flagrante de la Constitution ainsi qu'une atteinte à la démocratie.

Déjà en avril 1962, lorsque Georges Pompidou vient solliciter à l'Assemblée nationale son investiture, Reynaud prend ouvertement position contre la décision du général De Gaulle, car nommer un homme tel que Pompidou qui n'a pas d'expérience parlementaire revient à amoindrir le rôle du Premier ministre, et donc à concentrer plus de pouvoirs dans les mains du Président de la République qui ne doit être à ses yeux que le garant de la Constitution. Il lance alors du haut de la tribune qu'il a de nombreuses fois gravie, une violente diatribe contre Pompidou qui n'obtient, en partie pour cette raison, que 259 voix favorables à son investiture. Reynaud quitte alors définitivement la majorité pour l'opposition. Il va dès lors prendre la tête du cartel des *non*, aux côtés du patron de la SFIO, Guy Mollet, et qui regroupe tous ceux qui sont hostiles au projet de De Gaulle sur l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Une motion de censure est déposée par l'ensemble des groupes hostiles au projet. La discussion s'ouvre le 4 octobre.

Bien entendu, tout le monde attend le discours du vieux républicain. Son allocution commence ainsi: «Mesdames, Messieurs, il y a des heures qui comptent dans une vie politique; celle-ci est émouvante pour moi: des huit motions de censure déposées jusqu'ici, je n'en ai voté aucune, malgré les réserves et même les désaccords dont j'ai fait part à l'Assemblée»<sup>46</sup>.

Après avoir fait un rapide tour d'horizon de la politique néfaste menée jusqu'ici sur le plan des affaires étrangères, Reynaud en vient à ce qui est le cœur du débat: la défense du Régime républicain.

Après avoir rappelé en parlant de l'Assemblée nationale que pour les républicains dont il fait partie «la France est ici et non ailleurs», il déclare: «Mais la question, la seule question, la question précise qui vous est posée par la motion de censure est celle-ci: la Constitution est violée, le Parlement dépouillé. Je vous demande alors: Allez vous courber la tête et, fuyant le scrutin, allez vous dire à voix basse: «Oui, je l'accepte?» Nous, nous disons «Non!». Quant à ceux qui vont murmurant avec des yeux effrayants: «Et, s'il s'en allait», je les prie de réfléchir que cet effroi n'est justifié que dans la mesure où l'on se laisse aller à douter de la France. Ce n'est pas un patriotisme bien fort celui qui consiste à désespérer de tous les Français, sauf un! Employer un tel argument, ce n'est pas grandir un homme, c'est rapetisser son pays»<sup>47</sup>.

46 Journal Officiel, 1re séance du 4 octobre 1962, p. 3208.

47 Ibid., p. 3210.

Et de conclure son discours par ces mots: »C'est la République qui répond »Non!« à votre projet car le scrutin d'aujourd'hui comptera dans l'histoire. Pendant longtemps on dira d'un homme politique: »Comment a-t-il voté le 4 octobre?« C'est notre honneur de parlementaire qui est en cause. Aussi, Monsieur le Premier ministre, allez dire à l'Élysée que notre admiration pour le passé reste intacte mais que cette Assemblée n'est pas assez dégénérée pour renier la République«<sup>48</sup>.

Le résultat du vote est à la mesure du discours prononcé: le gouvernement est renversé par 280 voix alors qu'il n'en fallait que 241.

Victoire de Reynaud contre celui qu'il avait appelé en 1958? Une victoire certes mais qui mettra un terme définitif à sa carrière parlementaire.

Après l'annonce du scrutin, De Gaulle décide de dissoudre l'Assemblée. Reynaud va alors connaître deux désaveux qui lui seront fatals. Le 28 octobre, lors du référendum, les Français se prononcent à 61,7% favorables à l'élection du Président de la République au suffrage universel contre 38,2%.

D'autre part, les élections législatives anéantissent tous ceux qui avaient fait partie du cartel des »non«. L'UNR obtient 233 députés contre 66 à la SFIO, 41 au PC et 36 aux Indépendants. Quant à Reynaud, dans sa circonscription, il n'obtient que 15% contre le candidat gaulliste, et est battu dès le premier tour<sup>49</sup>. Retiré de la vie politique, il écrira en 1964 un ouvrage *Et après* où il explique sa position vis-à-vis des institutions. Il conseille notamment au successeur de De Gaulle: »Un peuple qui se respecte, respecte sa Constitution. Aussi, le premier devoir du successeur du général De Gaulle, sera-t-il de mettre fin au sacrilège permanent de la Constitution violée et de proclamer que désormais, la Constitution écrite sera respectée«<sup>50</sup>.

Le dernier acte politique de Reynaud sera de soutenir comme l'ensemble du CNI la candidature de Jean Lecanuet aux élections présidentielles de 1965. Il ne peut en effet se résoudre à voter pour De Gaulle qui est à ses yeux pour »le refus d'une Europe intégrée, l'hostilité à l'intégration de nos forces armées dans l'OTAN et pour le harcèlement des États-Unis«.

Reynaud conclut: »Jean Lecanuet monte en flèche parce qu'il a du talent et qu'il a raison. C'est parce qu'il a raison que je voterai pour lui«<sup>51</sup>.

Reynaud soutient donc le candidat centriste contre De Gaulle. Mais n'est-ce pas là en fin de compte la conclusion logique pour un homme qui ne s'est jamais voulu à droite mais au centre?

## Reynaud et les questions internationales de 1951 à 1966

### *La question de la CED*

De quoi s'agit-il? Depuis 1947, la guerre froide fait craindre le pire aux démocraties occidentales. La guerre de Corée va déclencher la psychose. Empêtrée dans sa guerre coloniale, la France ne peut prétendre seule défendre l'Europe. A la session du Con-

48 Ibid.

49 Dans une circonscription orientée à droite, Reynaud s'était présenté contre le candidat gaulliste avec le soutien de la SFIO qui n'avait pas présenté de candidat contre lui.

50 Paul REYNAUD, *Et après*, Paris (Plon) 1964, p. 189.

51 Le Monde, 28/29 novembre 1965.

seil atlantique de septembre 1950, les Etats-Unis proposent le réarmement allemand. S'ensuit immédiatement une vive émotion en France car de nombreuses personnes ne peuvent envisager la résurgence militaire d'un pays qui cinq ans plus tôt l'avait rendu exsangue.

Mais d'autres, au contraire, y voient le moyen de faire disparaître à tout jamais l'idée d'une armée nationale européenne.

Le 24 octobre 1950, à l'Assemblée nationale, Reynaud déclare: »Ce qui nous paraît absolument vital à nous, c'est qu'il n'y ait pas une *Wehrmacht* dont nous savons par expérience que son influence sur le pouvoir politique est décisive et qu'elle peut être catastrophique«<sup>52</sup>.

Par la suite, le cabinet Pleven propose que l'on intègre le réarmement allemand dans un espace militaire européen: ce sera la Communauté Européenne de Défense.

Le 19 février 1952, par une courte majorité de 327 voix contre 287 (dont fait partie Reynaud), le gouvernement que préside Edgar Faure est autorisé à poursuivre les pourparlers en vue de l'adoption définitive de la CED. Dans son discours d'investiture du 27 mai 1953, après la chute du cabinet Mayer, Reynaud n'y consacre que quelques lignes dans lesquelles il dit: »On a formulé contre l'armée européenne, à laquelle on sait que je suis attaché, des reproches dont certains ont alerté notre patriotisme, notamment en ce qui concerne la France d'Outre-mer. Des négociations sont en cours. Elles seront poursuivies dans l'esprit que je viens de définir«<sup>53</sup>.

Pierre Mendès France, investi le 18 juin 1954, annonce son intention de trancher la question qui paralyse la vie politique française. Une discussion s'ouvre à Bruxelles le 19 août 1954 entre les différents gouvernements mais les positions françaises entraînent en partie son échec.

Reynaud déclare alors: »Il ne s'agit pas maintenant d'épiloguer sur l'erreur commise, mais de sortir de l'isolement tragique où elle nous fait tomber (...). Il faut éviter à tout prix l'isolement de notre pays et la résurrection de la *Wehrmacht*, dont nous avons la certitude qu'elle aura lieu si l'Assemblée refuse d'émettre enfin le vote que, depuis si longtemps, le monde libre tout entier attend d'elle«<sup>54</sup>.

Le 28 août, le débat s'ouvre enfin à l'Assemblée dans une atmosphère très tendue. Les adversaires du projet déposent la »question préalable« qui aboutirait, si elle est votée par une majorité, à rejeter immédiatement la question sans débats au préalable. Pour Reynaud, ce procédé revient à »étrangler la liberté de parole au moment où le monde entier nous regarde; cela ne ressemblerait pas à la France« déclare-t-il avant le vote. Toutefois la question préalable est votée par 319 voix contre 264<sup>55</sup>.

C'est l'échec de la CED. Tandis que les adversaires du défunt projet entonnent la Marseillaise, les partisans de la CED imputent le »crime du 30 août« au président du Conseil, Pierre Mendès France, resté jusqu'au bout neutre sur cette question.

52 Journal Officiel, 25 octobre 1950.

53 REYNAUD, Discours d'investiture (voir n. 23) p. 17.

54 Déclaration de Paul Reynaud, AN, 74 AP 54, Série »CED 1952-1954«.

55 Entre février 1952 et août 1954, la majorité s'est renversée puisqu'elle était de 40 en faveur de la CED en 1952 et qu'elle est en 1954 de 55 en sa défaveur.



Reynaud, après le vote, adresse ces mots à Pierre Mendès France: »L'heure est à l'angoisse, mais à l'action aussi. Monsieur le président du Conseil, vous avez taillé, mal taillé. Maintenant, il faut recoudre. Vous avez déçu nos alliés (...). Vous avez souvent parlé aux jeunes, mais vous venez de les détourner de l'avenir et de les renvoyer aux ornières du passé. Mes amis et moi, nous attendons pour notre part avec confiance le verdict de l'histoire«<sup>56</sup>.

L'échec du projet de CED a très certainement été pour Reynaud une immense déception, sinon la plus grande qu'il ait connue durant la Quatrième République au sujet des questions européennes. Toutefois, cela ne remet nullement en cause sa détermination à voir un jour l'Europe unie.

Cette volonté farouche amena d'ailleurs, avec la politique étrangère menée par le général De Gaulle après son retour au pouvoir en 1958, la rupture avec ce dernier.

### *La décolonisation de l'Indochine et de l'Algérie*

Contrairement à d'autres hommes politiques de droite comme Roger Duchet, Reynaud comprend très vite que l'indépendance pour ces pays est inéluctable. Cette prise de conscience réaliste débute avec l'Indochine puisqu'après la défaite de Dien-Bien-Phû, celui qui fut ministre des colonies en 1931 et 1932, sait que la France va devoir se séparer de ce morceau de l'Empire. Il est d'ailleurs intéressant de noter l'évolution de sa pensée sur cette question puisqu'à propos de l'Indochine, il déclarait à l'Assemblée nationale en 1947: »Si nous perdions cet admirable balcon sur le Pacifique qu'est l'Indochine, nous cesserions d'être une puissance mondiale«<sup>57</sup>.

A propos des accords de Genève, Reynaud, le 9 avril 1954, alors qu'il est vice-président du Conseil dans le cabinet Laniel, envoie une note manuscrite à ce dernier: »Si à Genève, les Américains nous demandaient de repousser une proposition de paix du Viêt-minh que nous serions tenté d'accepter, il faudrait *alors*<sup>58</sup> (et non maintenant) leur déclarer catégoriquement que leur proposition de créer une coalition ne serait acceptable pour nous qu'à la condition qu'elle admit un allègement progressif du fardeau qui pèse depuis 8 ans sur les épaules de la France. Dans un délai suffisant pour »passer la main«, notre pays devrait en être totalement déchargé«<sup>59</sup>.

Une fois le cabinet Laniel tombé, Reynaud soutiendra la politique indochinoise de Pierre Mendès France même s'il en critiquera certains aspects.

En ce qui concerne l'Algérie, la pensée de Reynaud va connaître la même évolution: la fermeté dans un premier temps, la résignation active dans un second.

En avril 1955, Reynaud fait un voyage en Afrique du Nord qui le mène dans les différents pays du Maghreb (Maroc, Algérie). Comme de nombreux responsables politiques de la France à cette époque, il revient avec la conviction que l'Afrique du Nord et la France sont indissociables: »C'est l'intérêt de l'Afrique du Nord comme c'est celui de la France et de l'Europe (...). Jamais l'Afrique du Nord n'a eu autant besoin de l'aide de la France. La France est plus que jamais attachée à l'Afrique du Nord« déclare-t-il au journal »L'Echo d'Alger«<sup>60</sup>.

56 AN, 74 AP 54.

57 Discours à l'Assemblée nationale le 13 mars 1947 (voir n. 23).

58 Souligné dans le texte.

59 Lettre manuscrite de Reynaud à Joseph Laniel du 9 avril 1954, AN 74 AP 39, Série »Indochine«.

60 L'Echo d'Alger, 29 avril 1955.

Quant au terrorisme que certains qualifient déjà de véritable guerre d'indépendance, Reynaud estime qu'au Maroc il est très »grossi« par les journaux étrangers. Toutefois, il prône la fermeté: »Il faut mettre fin très vite à cette situation. Notamment dans la région voisine de Constantine«<sup>61</sup>.

L'important est désormais de trouver une solution pour sortir la France de cette ornière. Pour Reynaud, cette solution a un nom: De Gaulle. Outre l'aspect constitutionnel, c'est aussi pour régler l'affaire algérienne que Reynaud se montre chaud partisan du retour du général De Gaulle au pouvoir, tout en rappelant certaines conditions: »Il est nécessaire pour qu'il obtienne l'investiture de l'Assemblée nationale qu'il précise quel rôle il réserve au parlement, car si les Français honnissent la chambre actuelle, ils sont profondément attachés à leurs libertés«<sup>62</sup>.

Pour Reynaud, la solution de la crise algérienne est intimement liée au problème institutionnel: avant le référendum du 28 septembre 1958 pour l'adoption de la nouvelle Constitution, Reynaud s'étonne que certains reprochent au général De Gaulle de n'avoir pas encore résolu le conflit: »On eût voulu sans doute qu'il le fasse en 4 mois, alors que les gouvernements précédents n'avaient pu le faire en 4 ans« déclare-t-il<sup>63</sup>.

Les Français adoptent le texte par 79,2% contre 20,7%<sup>64</sup>, ce qui ne peut que réjouir Reynaud qui avait pressenti des troubles graves si la réponse pour le référendum avait été négative: »La réponse du pays est un signe de santé publique. Elle prouve qu'il a compris la gravité du mal que l'instabilité gouvernementale faisait au pays, l'impuissance du parlement à le guérir et la situation inextricable dans laquelle se serait trouvé tout gouvernement privé de la présence du général De Gaulle en face du problème algérien: elle est enfin un témoignage éclatant de sa confiance dans le chef du gouvernement régulièrement arrivé au pouvoir par le vote de l'Assemblée nationale«.

Dès lors, Reynaud soutiendra toutes les initiatives du général De Gaulle en faveur de la paix<sup>65</sup>. Ce qui d'ailleurs fera dire à un partisan du Mouvement pour la paix (d'obédience communiste): »Toutes les initiatives qui vont dans le sens de la paix sur la base de la négociation sont bonnes. Il ne faut exclure personne. Si Reynaud devait être d'accord avec nous, il n'y aurait aucune raison de ne pas marcher avec lui«<sup>66</sup>.

Cette »Union sacrée« va notamment avoir pour effet d'amener la rupture entre Reynaud et le CNI<sup>67</sup> qui, derrière Roger Duchet<sup>68</sup>, restera partisan de l'Algérie française.

61 Ibid.

62 Interview de Reynaud, *La voix du Nord*, 25 mai 1958.

63 *Le Monde*, 17 septembre 1958.

64 Dans la circonscription de Reynaud, à Dunkerque, le »oui« l'emporte avec 9104 voix contre 2360 voix pour le »non«.

65 En 1961, Reynaud sera menacé de mort par l'OAS pour soutenir la politique du général De Gaulle en Algérie.

66 Déclaration se trouvant dans la série »Algérie 1958–1961« des Archives Reynaud, AN, 74 AP 45.

67 Pour la position des Indépendants sur la guerre d'Algérie, voir l'article de Thierry BILLARD, *Illusions et incohérences des indépendants*, dans: *La guerre d'Algérie et les Français*, sous la direction de Jean-Pierre RIOUX, Paris (Fayard) 1991, p. 218.

68 En avril 1961, Roger Duchet dut démissionner du secrétariat général du CNI étant donné la position favorable qu'il avait prise à l'égard du putsch des généraux.

*La politique extérieure sous la Cinquième République*

En parlant de la politique extérieure menée par le général De Gaulle à partir de 1958, Alfred Grosser écrit: »Il y a un changement de tonalité, un changement de style, un changement d'inspiration idéologique de la politique extérieure. Il y a enfin un changement dans les mécanismes de la prise de décision. Il ne fait pas de doute que c'est le général De Gaulle qui prend les décisions en matière de politique extérieure«<sup>69</sup>.

C'est précisément ces changements qui sont la cause essentielle de la rupture entre le général De Gaulle et Reynaud. Car c'est bien ce trait qui domine la conduite de Reynaud en matière d'affaires extérieures hormis la question algérienne, à propos de laquelle il soutiendra de bout en bout la politique menée par De Gaulle. Très vite, il va s'apercevoir qu'il y a une profonde différence entre ses vues sur l'Europe et celles du général. Ce dernier veut une Europe des Patries alors que Reynaud souhaite une Europe fédérale. De là va naître une incompréhension qui va très vite se transformer chez Reynaud en une franche hostilité à l'égard du chef de l'Etat.

En octobre 1960, a lieu à l'Assemblée nationale un débat sur la force de frappe car De Gaulle souhaite doter la France de l'armement atomique. Ce qui va totalement à l'encontre des vues européennes de Reynaud: »La sécurité de la France importe plus que la fierté nationale, déclare-t-il en substance. Seule l'Europe peut nous garantir cette sécurité (...). La priorité revient à la défense de l'Europe. Mais la France n'a en Allemagne que deux divisions mal équipées. Si l'OTAN n'existait pas, il faudrait que nos troupes soient stationnées sur le Rhin et nous ne pourrions les laisser en Algérie«.

Cette loi-programme concernant la force de frappe ayant été adoptée par l'article 49, alinéa 3, une motion de censure est déposée par les opposants. Toutefois, malgré la division des indépendants (62 sur 122 votent la censure), Reynaud vote contre la motion de censure.

On peut donner deux raisons: le contexte de la guerre d'Algérie et l'amitié qui le lie encore à Charles De Gaulle à cette époque.

Toutefois, la discussion l'année suivante du budget militaire de la France donne encore à Reynaud l'occasion de critiquer la politique suivie. A l'Assemblée nationale, lors du débat, il déclare: »Le budget de la défense nationale, dépenses d'Algérie et force de frappe incluses, se situe par rapport au revenu national, car c'est là que se mesure l'effort, et non à la proportion des dépenses militaires par rapport aux autres dépenses, à l'étage le plus bas depuis 1925. Voilà comment la France répond à la menace d'un cataclysme sans précédent dans l'histoire! On croit rêver. La France s'endort à l'ombre de la bombe atomique américaine«<sup>70</sup>.

Dans un article paru dans *Le Figaro* le 29 juin 1962, Reynaud livre son sentiment sur ce que doit être selon lui l'Europe: »Ce refus de faire l'Europe est la contradiction fondamentale de la politique française d'aujourd'hui, car c'est repousser le seul moyen de créer le contrepoids qu'elle cherche à la prépondérance américaine (...). Que ceux qui hésitent encore à s'engager franchement dans la voie de l'Europe pensent à ce que sera le monde dans vingt ans avec une Chine d'un milliard d'habitants dispo-

69 Alfred GROSSER, *La politique extérieure de la Cinquième République*, Paris (Le Seuil) 1965, p. 25 (Collection Jean Moulin).

70 Déclaration faite à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1961, *Journal Officiel*, 10 novembre 1961, p. 4149.

sant de la bombe H. Face à ces grands bouleversements, nous nous obstinerions à maintenir intact le morcellement de notre »petit cap au bout de l'Asie?«<sup>71</sup>. Deux ans plus tard, Reynaud publie un violent pamphlet intitulé »La politique étrangère du gaullisme«.

L'instigateur de cette politique, le général De Gaulle lui-même, est personnellement mis en cause: »Le propre de l'homme d'Etat est de connaître les données du monde dans lequel il vit. Nous avons vu que De Gaulle en ignore d'essentielles«<sup>72</sup>. Quelques pages plus loin, il écrit: »Si De Gaulle s'enfonce dans l'erreur c'est parce que personne n'a le pouvoir de l'éclairer en le contredisant. Son ennemi numéro 1, c'est son prestige, à l'étranger d'ailleurs comme en France (...). Hélas, son drame personnel est aussi le drame de la France. De tant d'erreurs, c'est elle qui est la victime«<sup>73</sup>. Dernière déception pour le vieil européen atlantiste convaincu qu'est Reynaud: six mois avant sa mort, la France quitte l'OTAN.

Reynaud possédait une qualité très recherchée chez les hommes politiques: la vision à long terme. Si l'on compare les propositions et les idées énumérées ci-dessus et les réalisations actuelles, l'on est frappé par l'aspect visionnaire du personnage. Sur le plan extérieur, l'Europe qu'il appelait de ses vœux est en train de voir le jour. Sur le plan intérieur, les débats actuels sur le »monarque républicain« ou sur la nécessaire réhabilitation des droits du Parlement ne peuvent laisser insensible celui qui connaît un temps soit peu les combats que livra Reynaud sur ces thèmes dans les années 1950 et 1960.

71 »Feu l'Europe?« Article de Paul Reynaud, *Le Figaro*, 29 juin 1962.

72 Paul REYNAUD, *La politique étrangère du gaullisme*, Paris (Julliard) 1964, p. 254.

73 *Idem*, p. 257.